



DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE  
SAISON 2024-2025



**BON A SAVOIR N°1**

La situation des clubs est analysée 3 fois dans la saison par la CDSA

31 AOUT

28 FEVRIER

15 JUIN

Liste des clubs susceptibles d'être en infraction pour la saison en cours

1<sup>ère</sup> situation des clubs en infraction (Manque d'arbitres)

2<sup>ème</sup> situation des clubs en infraction (Nb de matchs manquants/arbitre)

Date limite d'information aux clubs

30 SEPTEMBRE

31 MARS

30 JUIN

- La CDSA fera paraître la situation des clubs au mois de décembre afin qu'ils puissent se mettre en règle avant le 28 Février de la saison en cours en présentant des candidats à la prochaine FIA

**C'est cette situation qui conditionne la saison suivante**